

Industries de la transformation des volailles

Brochure n° 3111 – IDCC 1938

Cotisations non cadres 2020

Garanties		Taux TA	Taux TB
Décès	Capital Décès	0,24 %	0,24 %
	Frais d'obsèques	0,05 %	0,05 %
	Rente éducation Ocirp (*)	0,10 %	0,10 %
Total décès		0,39 %	0,39 %
Invalidité	3 ^e catégorie	0,03 %	0,03 %
Total arrêt de travail		0,03 %	0,03 %
Total		0,42 % (*)	0,42 % (*)

(1) TA : la partie du salaire brut limitée au plafond de la sécurité sociale

TB : la partie de salaire brut limitée entre 1 et 4 fois le plafond de la sécurité sociale.

Sont pris en compte dans l'assiette des cotisations, le 13^e mois, la prime de vacances, l'indemnité de préavis et les gratifications.

(*) **Taux** : 0,43 % TA + 0,43 % TB appelés à hauteur de **0,42 % TA + 0,42 % TB** (échéance au 30/07/2023 du maintien des taux, pas de tacite reconduction automatique du taux contractuel).